

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2018
en application de l'article L2313-1 du CGCT**

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif 2018 a été approuvé le 10 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2018 :

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant.

1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	6 000.00
Produits des services	45 207.00
Impôts et taxes	257 699.00
Dotations subventions et participations	177 470.00
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	38 800.00
Excédent de fonctionnement reporté	290 549.00
TOTAL	815 725.00

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal (arrêts de travail ...)
- Les produits des services correspondent à : la facturation de la cantine et garderie, la location de la vaisselle de la salle des fêtes, les concessions dans les cimetières, la vente de récolte et la redevance d'occupation publique France Télécom, le remboursement par la régie de transports des salaires du chauffeur du car scolaire, la participation aux charges des locataires
- Les Impôts et taxes correspondent aux contributions directes, à la CVAE, au fond national de péréquation, aux droits de mutation, aux droits de place.
- Les autres produits courants sont les locations de la salle polyvalente, les loyers des locataires, et l'électricité suite à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement :

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	204 449.00
Charges de personnel	182 400.00
Atténuations de produits	25 901.00
Autres charges de gestion courante	91 028.00
Charges financières	19 800.00
Charges exceptionnelles	1 100.00
Dépenses imprévues	20 000.00
Virement à la section d'investissement	271 047.00
TOTAL	815 725.00

- Les charges à caractère général regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (eau, électricité, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel, la maintenance et location des matériels, les primes d'assurance, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les fournitures administratives et scolaires, les taxes foncières, la fourniture des repas de la cantine, les fêtes et cérémonies...)
- Les charges de personnel correspondent aux salaires + charges sociales salariés + charges sociales employeur. Elles varient suivant les besoins de recrutement pour remplacement d'agents en congés annuels ou congés maladie et suivant les augmentations indiciaires.
- Les atténuations de produits correspondent au reversement du FNGIR
- Les autres charges de gestion courante sont les participations aux organismes de regroupement. (Service incendie, subventions aux associations et au CCAS, la participation aux SIVOSS (collège et Sivos des vergers de Caux pour l'école) et les indemnités des élus)
- les charges financières sont les intérêts des emprunts (la partie « capital » se trouve en section d'investissement)
- Les charges exceptionnelles correspondent le plus souvent à des réductions de titres (annulation ou réduction de frais réclamés)
- les opérations d'ordres sont des transferts comptables entre les sections de fonctionnement et d'investissement (dépense et recette)

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 815 725.00 €.

La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 (inchangés par rapport à 2017) :

* Concernant les ménages :

- Taxe d'habitation : 15.89
- Taxe foncière sur le bâti : 18.29
- Taxe foncière sur le non bâti : 36.71

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. LES RECETTES

Les recettes d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Dotations, fonds divers et réserves	89 734.00
Subventions d'investissement	26 325.00
Dépôts et cautionnements	800.00
Opérations d'ordres (041)	24 986.00
Virement de la section de fonctionnement	271 047.00
Excédent d'investissement reporté	27 001.00
TOTAL	439 893.00

- Les dotations, fonds divers et réserves correspondent au FCTVA et à la taxe d'aménagement.
- Les subventions d'investissement correspondent aux subventions à recevoir pour les travaux
- Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions versées par les locataires entrants (locataires des biens de la commune exclusivement).

2. LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement :

DOMAINE	MONTANT
Remboursement emprunts et dettes	12 710.00
Dépôts et cautionnements reçus	604.00
Dépenses d'équipement	276 186.00
Dépenses imprévues	20 000.00
Restes à réaliser	105 407.00
Opérations d'ordres (041)	24 986.00
TOTAL	439 893.00

- Le remboursement emprunts et dettes correspond à la partie « remboursement du capital » des emprunts (la partie « intérêts » se trouve en section de fonctionnement)
- Dépôts et cautionnements reçus sont la caution que le locataire à verser quand il est rentré dans le logement.
- Les dépenses d'équipement correspondent à : parcours de santé, aire de jeux, ajout de bornes incendie, plateau ralentisseur rue du stade, au remplacement de gros matériels pour l'entretien de la commune, à la restauration l'ancien presbytère et du bâtiment annexe du multiple rural, achat de mobilier des classes maternelles, à la réfection de voiries : 2^{ème} partie du Hameau de la Hongrie, Chemin des Aubépines.
- Les restes à réaliser : élaboration du PLU, la rosace de l'église, la réfection de voirie de l'allée des tilleuls, éclairage public
- Opérations d'ordres (041) sont les opérations à effectuer pour l'effacement et l'éclairage public.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 439 893.00 €.

Le Maire,

Marie-France BEAUDOUIN

